

CONSEIL MUNICIPAL DE FLEURVILLE

Séance du 21 Septembre 2021 - 20 heures

Présents : Mmes CLÉMENT, DAGOREAU, VAUCHER, VIARDOT, BOURACHOT, PARENT, CHABRIDON Mrs GUILLEMIN, REVILLON, PERSICO, BENON, LEBEAU et PANNETIER

Excusés : Mrs RAY et RAVAT

M. PANNETIER est désigné secrétaire de séance

Mme Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant le paiement du FPIC, le montant inconnu au moment du budget étant insuffisant : le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce rajout

Après lecture, le compte rendu de la séance du 22 Juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

- 1- Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide de créditer le compte 739223 (FPIC) d'un montant de 605 euros et de débiter le compte 60632 (petit équipement) du même montant.
- 2- L'état ne reverse plus aux communes la part d'exonération de 2 ans de taxe foncière accordée sur les constructions nouvelles. Par conséquent, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir totalement cette exonération aux propriétaires bénéficiant d'un prêt aidé et la fixe à 50 % pour les autres propriétaires.
- 3- A la demande de l'ONF, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide de reporter à 2024 les travaux en forêt prévus en 2022.
- 4- Le centre de gestion nous propose un contrat groupé pour l'assurance des risques statutaires du personnel avec AG2R assurance ayant pour gestionnaire Gras Savoye. Le Conseil Municipal souhaite un complément d'informations et statuera à la prochaine séance.
- 5- La FDSEA et les douanes ont visité l'agence postale communale afin de mettre en place le dispositif de vente de capsules représentatives de droit en accord également avec la banque postale. Cette vente se fera aux mêmes jours et heures d'ouverture de l'APC. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, accepte le principe de vente de ces capsules. L'assemblée prendra connaissance de la convention lors de la prochaine séance.
- 6- Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide de nommer Mme Geneviève BERANGER, agent recenseur pour la campagne 2022 du recensement de la population ainsi que Mme Karine NICOLAS en tant que coordonnateur communal.
- 7- Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide de désigner Mmes CLÉMENT et CHABRIDON pour représenter la commune à la commission intercommunale « Aménagement du territoire – PLUI ». La commission PLUI interne à la commune demeure.
- 8- Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, accepte le règlement intérieur du cimetière communal.
- 9- Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le prix des affouages à 40 euros la coupe. Les garants de la forêt communale sont Mrs GUILLEMIN, PANNETIER et RAVAT. **Les inscriptions sont reçues en mairie jusqu'au 11 Novembre 2021.**
- 10- Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide de louer le parking communal le long de la RD 906 (en face de la station-service) 50 euros le trimestre à M Ludovic MAUCELLI qui installera un food truck Kebab les mercredis et vendredis soirs jusqu'à 22 heures.

Travaux de la place du 19 Mars 1962

Les travaux de voirie vont démarrer fin Novembre et ceux du département au printemps 2022. Les travaux de ravalement de la façade des pompiers vont débuter mi-octobre. Il est à noter que suite au dépôt de la déclaration de travaux, l'architecte des bâtiments de France a imposé des prescriptions entraînant une plus-value sur le montant des travaux d'environ 3500 euros. La commission scolaire décidera prochainement de l'endroit où sera déplacé l'arrêt du bus de Viré pendant les travaux.

Questions diverses

* Le Département de Saône-et-Loire nous a accordé une subvention suite au recrutement d'un employé saisonnier en Août. Les travaux nous permettant d'obtenir cette aide sont déjà faits en partie (toit du garage communal) et les travaux pour la pose de l'ossuaire seront faits mi-Novembre.

* L'arrêté portant autorisation environnementale pour la construction du pont de Fleurville a été signé par les Préfets de l'Ain et de la Saône-et-Loire le 28 Juin 2021. Les travaux d'élagage sont commencés et les travaux de terrassement seront terminés d'ici la fin de l'année.

*Des mesures de renforcement pour lutter contre l'influenza aviaire sont désormais en vigueur. Une affiche d'information est apposée à la porte de la mairie ainsi que sur le site internet de la commune.

La séance est levée à 22 heures et la prochaine réunion aura lieu le 20 Octobre à 20 heures

Le Maire

